

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a été convoqué le 13 décembre 2019 pour le jeudi 19 décembre 2019 à 19 h.

Ordre du jour joint à la convocation.

Compte rendu Conseil Municipal

Séance du 19 décembre 2019

N° 60

Présents :

Mr FLOCHON Jean-Yves, Maire

Mme TRENTESAUX Claudine, Mr BOURGIER Jean-Jacques, Mme DUFOUR Françoise, Mr POMMERUEL Christian, Mme TAVEL Cécile, Adjointes.

Mr CHABAUD Gilbert, Mme FROMENT Josette, Mrs BERTEAUX Pascal, BRANCHE Pascal, Mme FRANCK Isabelle, Mr PERROT Marc, Mme EPITALBRA Aude, Mrs RICHONNIER Romuald, PIVET Sylvain, Mmes NAGA Cécile, ECOCHARD Laurence, Mr GABET-ROUGEMONT Patrick.

Excusés : Mr CARTE Claude, Mme PONCETY Claire, Mr COQUELET Christophe, Mme MICHAUD Gaëlle.

Absente : Mme MOREL Rachel.

Mr CARTE Claude a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mr CHABAUD Gilbert.

Mr COQUELET Christophe a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mr POMMERUEL Christian.

Mr Jean-Yves FLOCHON, Maire, déclare ouverte cette séance n° 60 sous sa présidence.

Il est procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à la nomination d'un secrétaire de séance : Mme TAVEL Cécile est nommée secrétaire de séance.

Le conseil adopte à l'unanimité le compte rendu de séance du 28 novembre 2019.

QUESTION N°1 – Finances, Personnel Communal, Communauté de Communes, Communication (J.Y.FLOCHON)

1.1. – Approbation de la révision du plan local d'urbanisme

Le Maire rappelle au conseil ses délibérations du 23/11/2017 prescrivant la révision du plan local d'urbanisme, énonçant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de la concertation, celle du 20/12/2018 relative au débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables, et celle du 20/06/2019 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de révision du plan local d'urbanisme ainsi que l'arrêté municipal n°2019/80 du 25/09/2019 mettant le projet de révision du plan local d'urbanisme à l'enquête publique ;

Il donne connaissance des avis émis par :

- la Direction Départementale des Territoires ;
- la Communauté d'Agglomération du Grand Bassin de Bourg-en-Bresse ;
- la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers ;
- l'EPF de l'Ain ;
- la chambre d'agriculture de l'Ain ;
- l'APRR (autoroutes) ;
- la Chambre de Commerce de l'Industrie de l'Ain ;
- le Syndicat des Vins du Bugey ;
- le Centre de développement et d'ingénierie de l'Ain ;

- l'Institut national de l'origine et de la qualité ;
- le Centre régional de propriété forestière ;
- l'Autorité environnementale ;

Ainsi que du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur ;

Il indique que le projet de plan local d'urbanisme arrêté soumis à enquête publique a fait l'objet de modifications pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

Il présente ces modifications suite aux observations émises au cours de l'enquête publique.

Après cette présentation, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la révision du plan local d'urbanisme tel qu'elle vient de lui être présentée.

Décision : le conseil approuve la révision du plan local d'urbanisme à l'unanimité.

1.2. – Zone des Plans : déclassement partiel rue Paul Berliet

Le Maire expose au conseil que l'agglomération du Grand Bassin de Bourg-en-Bresse (CA3b) porte un projet de cession foncière d'un tènement d'environ 3,5 hectares situé sur la zone des Plans à Ceyzériat. Cette cession nécessite qu'une portion de la rue Paul Berliet sur 140 mètres linéaires (1900 m²), laquelle traverse ce futur tènement de part en part, soit déclassée du domaine public afin de pouvoir y installer la nouvelle usine et les aménagements extérieurs.

Considérant que cette portion de voirie sise zone des Plans sur les parcelles cadastrées ZA n° 113, 124 et 151 était à l'usage de voirie, et que ce bien ne sera plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public dans la mesure où il sera cédé à une entreprise pour son usage privatif, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de lancer la procédure de déclassement du domaine public communal pour cette portion de voirie.

En outre, il décide de lancer l'enquête préalable au déclassement partiel de la voie communale n° 60, pour une longueur d'environ 140 m, sise zone des Plans sur les parcelles cadastrées ZA n° 113, 124 et 151 du domaine public communal.

Décision : accord à l'unanimité.

QUESTION N° 2 – Associations culturelles, actions patrimoniales, événementiel (F. DUFOUR)

2.1. – Tarifs locations des salles au 1/01/2020

Madame DUFOUR propose d'appliquer une augmentation proche de 1% sur les tarifs actuels, à compter du 1^{er} janvier 2020.

CENTRE FESTIF

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer comme suit les nouveaux tarifs de location à compter du 1^{er} janvier 2020 :

1 / Associations, Sociétés et Entreprises : assemblées Générales, repas dansants, arbre de Noël, concours de belote, cinéma, théâtre

Ceyzériat

Extérieur

➤ Salle sans cuisine	242 €	707 €
➤ Salle avec cuisine	364 €.....	970 €
➤ Sono		99 €

2 / Fêtes familiales, mariages

Ceyzériat

Extérieur

➤ Salle sans cuisine :		
1 ^{er} jour	364 €.....	470 €
2 ^{ème} jour	321 €.....	384 €
➤ Salle avec cuisine :		
1 ^{er} jour	616 €.....	803 €
2 ^{ème} jour	495 €.....	611 €

3 / Manifestations commerciales extérieures

➤ Salle sans cuisine	1 253 €
➤ Salle avec cuisine.....	1 515 €
➤ Sono	99 €

4 / Heures supplémentaires vacataire centre festif

Effectuées à la demande des locataires, et reversées au vacataire, hors charges patronales :

➤ du vendredi 19 h au lundi 7 h	
l'heure supplémentaire :	32 €
➤ du lundi 7 h au vendredi 19 h	
l'heure supplémentaire :	20 €

Encaissées auprès du locataire du centre festif qui en aura bénéficié.

5 / Arrhes

Une somme correspondant à 30 % du montant de la location sera versée dès la réservation. En cas d'annulation de moins d'un mois avant la location, cette somme ne sera pas restituée au locataire.

6 / Cautions

Une caution pour dégradation de 700 € ainsi qu'une caution pour le nettoyage de 450 € seront demandées à la signature du contrat. Elles seront restituées si la salle est rendue propre et en bon état de fonctionnement.

7 / Les dégradations feront l'objet d'une facture séparée.

SALLE PELOUX

⇒ Pour une journée

Tarif Eté

Tarif hiver

Particuliers, associations et entreprises de Ceyzériat	87 €.....	144 €
Particuliers, associations et entreprises extérieurs à Ceyzériat	176 €.....	234 €

⇒ Pour une demi-journée

	<u>Tarif été</u>	<u>Tarif hiver</u>
Associations et Entreprises de Ceyzériat (réunions)	64 €	93 €
Associations et entreprises extérieures à Ceyzériat (réunions).....	109 €	172 €

FOYERS DES ANCIENS

⇒ Pour une Journée

	<u>Tarif été</u>	<u>Tarif hiver</u>
Particuliers, associations et entreprises de Ceyzériat	78 €	135 €

SALLE DU COLOMBIER

⇒ Pour une Journée

	<u>Tarif été</u>	<u>Tarif hiver</u>
Particuliers, associations et entreprises de Ceyzériat	52 €	63 €

Caution :

Une caution de 100 € pour dégradation ainsi qu'une caution de 100 € pour le nettoyage et remise en état de la salle seront demandées pour toute attribution à titre gratuit ou toutes locations des salles énumérées ci-dessus. Si celle-ci n'est pas rendue en l'état, ces cautions seront encaissées.

Les dégradations : elles feront l'objet d'une facture séparée.

SALLE DE SPORT

⇒ **Pour la journée**

- Habitants, Associations et Entreprises de Ceyzériat 495 €
- Particuliers et Sociétés extérieurs à Ceyzériat 610 €

⇒ **Pour la demi-journée**

- Habitants, Associations et Entreprises de Ceyzériat 246 €
- Particuliers et Sociétés extérieurs à Ceyzériat 303 €

⇒ **Tarif horaire**

- Ceyzériat 21 €
- Particuliers et Sociétés extérieurs à Ceyzériat
Pour utilisation en cours de journée, sauf le week-end 25 €

2 / CAUTION

Une caution de 700 € pour dégradation ainsi qu'une caution de 450 € pour le nettoyage et remise en état de la salle seront demandées à chaque location. Si celle-ci n'est pas rendue en l'état, ces cautions seront encaissées.

3 / Les dégradations de la salle feront l'objet d'une facture séparée.

CAVE DES CHARTREUX

Exposition-vente, concert payant, fête familiale (vin d'honneur), Assemblée.

⇒ Pour une journée

	<u>Tarif été</u>	<u>Tarif hiver</u>
Particuliers, Associations et Entreprises de Ceyzériat	146 €	173 €
Particuliers, associations et entreprises extérieurs à Ceyzériat	209 €	260 €

Exposition et concerts gratuits

⇒ Pour une journée

	<u>Tarif été</u>	<u>Tarif hiver</u>
Particuliers, Associations et Entreprises de Ceyzériat	50 €	73 €
Particuliers, associations et entreprises extérieurs à Ceyzériat	65 €	115 €

Caution :

Une caution de 100 € pour dégradation ainsi qu'une caution de 100 € pour le nettoyage et remise en état de la salle seront demandées à chaque location. Si celle-ci n'est pas rendue en l'état, ces cautions seront encaissées.

Dégradations : elles feront l'objet d'une facture séparée.

2.1. – Tarifs cimetière au 1/01/2020

Madame DUFOUR propose d'appliquer une augmentation proche de 1% sur les tarifs actuels, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer comme suit les nouveaux tarifs du cimetière à compter du 1^{er} janvier 2020 :

1 / Concession trentenaire

la concession simple de 3 m ²	298 €
la concession double de 6 m ²	596 €

2 / Concession trentenaire enfant (- 3 ans)

la concession.....	111 €
--------------------	-------

3 / Concession trentenaire cinéraire « Jardin des urnes »

La concession de 0,80 X 0,80	178 €
------------------------------------	-------

4 / Concession trentenaire « Jardin du Souvenir »

La concession	261 €
Le renouvellement	121 €

5 / Concession columbarium

- case initiale pour <u>2 urnes</u> , durée 15 ans.....	707 €
- case initiale pour <u>2 urnes</u> , durée 30 ans.....	960 €

- renouvellement pour **2 urnes** par tranches de 15 ans 354 €
- case initiale pour **1 urne**, durée 15 ans..... 202 €
- case initiale pour **1 urne**, durée 30 ans 303 €
- renouvellement pour **1 urne** par tranches de 15 ans..... 177 €

La vacation de police reste inchangée :

6 / Vacation Police

..... 21 €

QUESTION N° 3 – Questions diverses

3.1. – Projet ADAPEI

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal sur la rencontre qui a eu lieu avec Mme la Présidente du Conseil d'administration de l'Adapei de l'Ain, ainsi qu'avec les directeurs en charge du projet de nouvel IME. Au cours de cette réunion, les responsables de l'association ont confirmé leur volonté de faire aboutir ce dossier, qui se veut particulièrement novateur sur le plan pédagogique.

Ils ont validé le principe d'une acquisition à la commune de Ceyzériat de l'emprise foncière nécessaire au cours de l'année 2020, de manière à avancer sur le dépôt d'un permis de construire, qui pourrait dès lors avoir lieu en 2021.

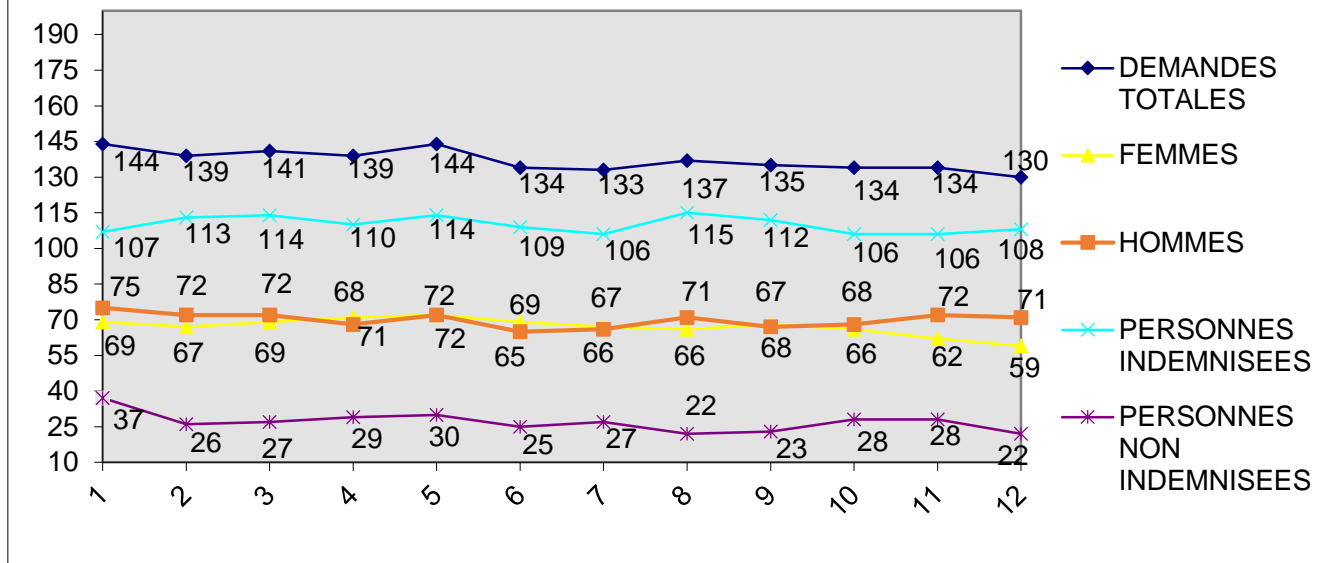
3.2. – Demandeurs d'emploi

	H	F	I	N.I.	Total
<u>Décembre 2019</u> :	71	59	108	22	130

Bilan de l'année 2019

ANNEE 2019	JANV.	FEV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOUT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	Moyenne
DEMANDES TOTALES	144	139	141	139	144	134	133	137	135	134	134	130	137,00
HOMMES	75	72	72	68	72	65	66	71	67	68	72	71	69,92
FEMMES	69	67	69	71	72	69	67	66	68	66	62	59	67,08
PERSONNES INDEMNISEES	107	113	114	110	114	109	106	115	112	106	106	108	110,00
PERSONNES NON INDEMNISEES	37	26	27	29	30	25	27	22	23	28	28	22	27,00

Liste des demandeurs d'emplois 2019



La prochaine séance du conseil municipal est fixée au jeudi 30 janvier 2020 à 20 h 30.

Le Maire,

Les Adjoints,

Les Conseillers,